



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de région académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Crédit photo – ac-montpellier.fr

# Appel à manifestation d'intérêt 2026 à l'attention exclusive des SDJES d'Occitanie

Initier des projets des territoires à effet levier  
sur le développement de la pratique sportive des personnes en  
situation de handicap en Occitanie

Avril 2026

## Préambule

---

Dans le cadre de la Stratégie nationale Sport et Handicap 2030, l'État affirme sa volonté de garantir à chaque personne en situation de handicap un accès effectif, équitable et durable à la pratique sportive.

Cette stratégie nationale, repose sur trois priorités structurantes : donner l'envie de pratiquer, rendre accessibles les pratiques et les équipements, et accompagner l'ensemble des acteurs.

Le ministère des Sports, dans le cadre du BOP 219, met chaque année à disposition des DRAJES, des crédits destinés à soutenir des actions à effets levier sur le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

En Occitanie, la DRAJES décline ces orientations à travers des dispositifs territorialisés visant à soutenir des dynamiques locales ambitieuses.

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans cette dynamique et vise à faire émerger des projets de territoires structurants, à fort effet levier sur le développement de la pratique sportive inclusive.

En 2026, la DRAJES lance son appel à manifestation d'intérêt à destination des services départementaux jeunesse, engagement et sports d'Occitanie : **« *Initier des projets de territoires à effet levier sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap* »**.

## Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt 2026

---

- Initier, structurer et accompagner des projets de territoires ambitieux favorisant l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
- Développer une offre sportive accessible, diversifiée et de proximité.
- Favoriser l'inclusion dans les pratiques sportives ordinaires
- Contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales d'accès à la pratique sportive.

## Attendus de l'appel à manifestation d'intérêt

---

Les projets déposés devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Des projets structurants et dynamisants pour les territoires concernés, inscrits dans une logique de pérennité.
- Un effet levier réel et significatif sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap, notamment celles les plus éloignées de l'offre.
- Des projets contribuant au développement de l'accessibilité (humaine, matérielle, organisationnelle).
- Le montant de la subvention ne pourra excéder 80% du budget de la demande avec à minima 20% de fonds propres à la charge du porteur.
- Un accompagnement et un copilotage effectifs par les SDJES

Le choix des territoires devra être argumenté à partir d'éléments objectifs : analyse des besoins du territoire, diagnostic de territoire, ressources locales, etc.

Les associations ne peuvent déposer une même action sur les 2 dispositifs Bop 219 et PST.

## Dépenses éligibles

---

Les dépenses éligibles à un financement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, sont constituées des coûts **directement** liés à la conception et à la mise en œuvre des projets.

- Ressources humaines dédiées au projet.
- Actions d'accompagnement des publics.
- Matériel sportif adapté
- Actions de formation et de sensibilisation.

**Ne font pas partie des dépenses éligibles** à un financement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, l'acquisition de terrains, les investissements immobiliers et les achats de biens amortissables.

## **Dotation budgétaire consacrée à l'appel à manifestation d'intérêt**

---

La dotation consacrée à cet appel à manifestation d'intérêt pour l'année 2026 en Occitanie est de 35 000 €. Cette dotation permettra de soutenir, par ordre de priorité :

1. De nouveaux projets 2026, structurants et ambitieux.
2. Projets sélectionnés et soutenus antérieurement, sous conditions :
  - Production de bilans intermédiaires et finaux des projets, démontrant l'effet levier sur le développement local ;
  - Respect des attendus de l'appel à manifestation d'intérêt portés dans la note de cadrage 2026 ;
  - Dépôt d'un dossier de demande subvention 2026, assorti d'un avis favorable du SDJES concerné et d'un argumentaire.

Compte tenu de ces éléments et du contexte global de contraintes fortes qui pèsent sur les financements publics, le nombre de projets soutenus en 2026 sera restreint. **Une priorité sera par ailleurs donnée aux nouveaux projets 2026.** L'objectif est de **financer 3 à 5 projets au total.**

## **Durée des projets soutenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt**

---

Les projets devront impérativement démarrer en 2026.  
Une perspective de pérennisation sera recherchée.

## **Rôle des services départementaux jeunesse, engagement et sports**

---

Le présent appel à manifestation d'intérêt est adressé aux seuls SDJES, lesquels ont pour rôles :

- Relayer l'appel à manifestation d'intérêt auprès des partenaires locaux ;
- Identifier et accompagner les porteurs de projets ;
- Formuler un avis argumenté et hiérarchisé des projets de son territoire ;
- Assurer le copilotage, le suivi et l'évaluation du projet si lauréat de subvention ;

Cet appel à manifestation d'intérêt n'a pas vocation à connaître une diffusion publique.

## Modalités de dépôt des projets

Les projets sélectionnés et accompagnés par les SDJES, feront l'objet de demandes de subventions, via le Compte asso. Une fiche a été créée sur le CompteAsso pour chaque SDJES. Les porteurs de projet sont invités à déposer leur dossier sur la fiche correspondant au SDJES de leur territoire à l'aide du Code.

Les SDJES transmettront les dossiers à la DRAJES assortis d'avis favorables argumentés et de toutes notes complémentaires ou annexes permettant d'étayer les projets.

### Rappel des pièces administratives à fournir pour la demande:

- Dossier CERFA avec un budget équilibré (signature originale) Via le compte asso
- Compte rendu financier au titre de l'année 2025 (signature originale), si l'association a reçu un financement au titre du BOP 219 en 2025
- Document comptable N-1
- Rapport d'activité N-1
- Statuts
- La liste du conseil d'administration
- 1 RIB

La date limite de transmission des dossiers à la DRAJES est fixée au **29 mai 2026 12h00**.

### Codes pour Le CompteAsso

Service	Libellé	Dispositif	Code
SDJES 09	Sport Handicap : Initier des projets de territoires à effet levier sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap	Sport autre que financement ANS	4778
SDJES 11			4779
SDJES 12			4780
SDJES 30			4781
SDJES 31			4782
SDJES 32			4783
SDJES 34			4784
SDJES 46			4785
SDJES 48			4786
SDJES 65			4787
SDJES 66			4788
SDJES 81			4789
SDJES 82			4790

## Condition d'éligibilité et de financement

---

Pour rappel ou information, obligation d'être référencé sur le Handiguide ou d'avoir fait la démarche d'inscription sur la plateforme avant la demande de subvention sur <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

## Sélection des projets

---

Les projets seront examinés par une commission composée de la DRAJES et des référents des 13 SDJES. La DRAJES se réserve la possibilité d'associer d'autres acteurs en lien avec la thématique « Sport Handicap ».

Les projets seront sélectionnés au regard de leur qualité, de leur impact et de leur conformité aux attendus.

L'objectif est de **financer 3 à 5 projets au total.**

Critères de subventionnement : Afin de retenir pour financement les projets les plus structurants, la commission de sélection s'appuiera prioritairement sur les critères suivants ;

- Nombre de bénéficiaires du projet
- Projet en partenariat avec d'autres acteurs / niveau de collaboration
- Zones blanches : cf nombre de clubs référencés sur le Handiguide sur le territoire
- Pérennité du projet
- Nombre de population du département
- Autres critères pertinents à définir

## Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt


---

- Avril 2026 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des SDJES
- 29/05/2026 – 12h00 : Date limite de dépôt des dossiers sur Le CompteAsso
- 05/06/2026 – 12h00 : Date limite de priorisation de dossiers par les SDJES auprès de la DRAJES
- 12/06/2026 (matin) : réunion de la commission de sélection des projets
- Mi-juin 2026 : notification des décisions de la commission, engagement, paiement des subventions

## Contact en DRAJES Occitanie


---

**Fousia ESSEDIRI**, gestionnaire administrative et financière

 05 36 25 86 17

 [Fousia.essediri@region-academie-occitanie.fr](mailto:Fousia.essediri@region-academie-occitanie.fr)

**Sébastien DERMIGNY**, référent « Sport Handicap »

 05 36 25 86 23 / 06 26 36 79 21

 [sebastien.dermigny@region-academie-occitanie.fr](mailto:sebastien.dermigny@region-academie-occitanie.fr)